



# East Angus

Ma ville, ma vie

## **VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 13 janvier 2020 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

1- La demande concerne l'approbation d'une dérogation au règlement de zonage numéro 745, article 6.5.2 relativement à la distance minimale à respecter d'un bâtiment complémentaire à la ligne de lot, à l'effet d'autoriser au coin nord-est du garage une distance de 0,70 mètre au lieu de 1,0 mètre.

2- La demande concerne l'approbation d'une dérogation au règlement de zonage numéro 745, article 6.5.2 relativement à la distance minimale à respecter d'un bâtiment complémentaire à la ligne de lot, à l'effet d'autoriser au coin nord-ouest de la remise une distance de 0,64 mètre au lieu de 1,0 mètre et au coin sud-ouest de la remise une distance de 0,13 mètre au lieu de 1,0 mètre.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-3 et comprend le lot numéro 4 181 509 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 190, boulevard Brousseau à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À EAST ANGUS**, ce dix-huitième jour du mois de décembre 2019

**BRUNO POULIN, CPA CMA**  
Secrétaire-trésorier